

SESSION EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE AUX ENFANTS

8 – 10 mai 2002

QUESTIONS & RÉPONSES

(au 15 avril 2002)

	<i>page</i>
1. Objectifs de la Session extraordinaire	1
2. Ordre du jour officiel	3
3. Activités parallèles	4
4. Participation des gouvernement et des ONG	5
5. Mouvement mondial en faveur des enfants/campagne « Dire oui »	7
6. Financement	8
7. Contacts pour obtenir des informations supplémentaires	9
Annexe : organisation provisoire des travaux	11

1. OBJECTIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Qu'est-ce que la Session extraordinaire consacrée aux enfants ?

La Session extraordinaire est une réunion unique de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants et aux adolescents. Du 8 au 10 mai 2002, des dirigeants de la communauté internationale, des ONG, des défenseurs de la cause des enfants et des enfants eux-mêmes se réuniront à New York pour œuvrer en faveur du bien-être de chaque enfant.

Plus de 70 chefs d'État et de gouvernement ont déjà fait savoir qu'ils assisteraient à la Session extraordinaire. Près d'un millier d'ONG seront aussi présentes à New York, ainsi que des centaines d'enfants et de jeunes. L'UNICEF assure le secrétariat administratif de la Session extraordinaire.

Qu'est-ce que la Session extraordinaire consacrée aux enfants souhaite réaliser ?

L'Assemblée générale a fixé deux objectifs à atteindre pendant la Session extraordinaire:

- Un examen des progrès de mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés au Sommet mondial pour les enfants de 1990
- Le renouvellement des engagements et la promesse de prendre des mesures en faveur des enfants dans la décennie à venir

Qui assistera à la Session extraordinaire à New York ?

- Les délégués des gouvernements accrédités par l'intermédiaire de leurs missions auprès des Nations Unies à New York.
- Les ONG dont l'accréditation à la Session extraordinaire a été approuvée par le Comité préparatoire. Ces ONG ont un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (voir la liste à l'adresse suivante : www.un.org) ou collaborent

régulièrement avec l'UNICEF (voir la liste à l'adresse suivante : www.unicef.org/specialsession/ngo/index.html). Le processus d'accréditation de nouvelles ONG est clos. Pour en savoir plus sur les démarches d'inscription des ONG accréditées, voir la section 4 ci-dessous.

- Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans qui sont membres des délégations gouvernementales ou d'ONG accréditées. Il appartient à chaque délégation de choisir ces jeunes participants.
- Les représentants des médias accrédités (par l'intermédiaire du Département de l'information des Nations Unies). Des détails supplémentaires et un bulletin d'inscription sont disponibles à l'adresse suivante : www.unicef.org/specialsession/press/credentials.htm.

Si je ne peux pas me rendre à New York, comment pourrais-je suivre les délibérations de la Session extraordinaire ?

Le site Internet de l'UNICEF (www.unicef.org/specialsession) assurera tous les jours la couverture de la Session extraordinaire et le site Internet de l'ONU (www.un.org) retransmettra la totalité des délibérations. Un récapitulatif des conclusions des réunions officielles et des activités parallèles sera diffusé peu après la fin de la Session extraordinaire sous format imprimé et sur le site Internet de l'UNICEF.

Quels sont les documents clés ?

Deux documents ont trait directement aux deux objectifs de la Session extraordinaire :

- Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies : « Nous, les enfants », examine les progrès accomplis au cours des dix dernières années dans la réalisation des objectifs de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990. Il décrit les réussites et les échecs enregistrés, les meilleures expériences réalisées et les leçons apprises, ainsi que les obstacles qui freinent le progrès, et recommande des mesures à prendre à l'avenir. Une évaluation statistique présente en annexe des informations actualisées sur les droits et le bien-être des enfants, en se fondant sur des données très complètes provenant de plus de 150 pays.
- Le document de conclusion de la Session extraordinaire : « Un monde digne des enfants », comprend une Déclaration et un Plan d'action pour améliorer les conditions de vie des enfants dans la décennie à venir. Le Plan d'action définit quatre domaines prioritaires (la santé, l'éducation, la protection et le VIH/SIDA) et préconise des mesures pour mobiliser les ressources et surveiller la mise en œuvre. Le Comité préparatoire de la Session extraordinaire a demandé à son bureau d'élaborer un avant-projet de conclusion, avec l'aide de l'UNICEF. Ce document a été modifié lors des Deuxième et Troisième sessions de fond du Comité préparatoire (janvier et juin 2001) et au cours de consultations non officielles. Près de la totalité du texte a été approuvée et la version définitive qui sera adoptée à la Session extraordinaire sera arrêtée lors de consultations prévues du 29 avril au 2 mai.

Où puis-je me procurer ces documents ?

Le rapport du Secrétaire général (document A/S-27/3 du 4 juin 2001) et l'avant projet de conclusion (reflétant le texte approuvé au 10 septembre 2001) sont disponibles dans

toutes les langues officielles de l'ONU sur le site Internet de l'UNICEF (www.unicef.org/specialsession/documentation/index.html). Des copies de ces deux documents peuvent être obtenues au siège de l'UNICEF (Maison de l'UNICEF, salle 222-2, Three United Nations Plaza, New York, NY 10017).

2. ORDRE DU JOUR OFFICIEL

Quel est l'ordre du jour officiel de la Session extraordinaire ?

Le Président de l'Assemblée générale – le Dr Han Seung-Soo de République de Corée – présidera la Session extraordinaire. L'ordre du jour officiel se subdivisera en trois volets indiqués ci-dessous, comme l'indique l'Organisation des Nations Unies en annexe (voir www.unicef.org/specialsession/activities/index.html):

- **Le débat (Salle de l'Assemblée générale) :**

Le débat en séance plénière comprendra des déclarations :

- des États membres
- des observateurs auprès de l'Assemblée générale
- des directeurs des institutions de l'ONU
- d'un nombre limité d'ONG

La liste des intervenants a été établie par le Secrétariat des Nations Unies et déterminée par tirage au sort.

- **Le Comité ad hoc plénier (Salle de conférence 2)**

Le bureau du Comité préparatoire de la Session extraordinaire est aussi le bureau du Comité ad hoc plénier. Il est présidé par l'Ambassadrice Patricia Durrant (Jamaïque). Les intervenants qui prendront la parole devant ce Comité seront, entre autres, des agences du système des Nations Unies (si elles ne sont pas représentées par leur chef au débat plénier) et un nombre choisi d'ONG.

- **Les discussions de table ronde (Salle de l'ECOSOC, à confirmer)**

Trois discussions de table ronde séparées seront organisées sur le thème principal : « Renouveau des engagements et mesures à prendre pour les enfants au cours des dix prochaines années ». Chaque table ronde sera co-présidée par deux chefs d'État ou de gouvernement de pays représentant les cinq groupes régionaux des Nations Unies, outre le Président de la République de Corée, comme suit :

- Table ronde 1, Mongolie et Roumanie
- Table ronde 2, Finlande et Mexique
- Table ronde 3, République de Corée et Zambie

Chaque table ronde aura au maximum 71 participants, 66 chefs de délégation d'États membres et 5 représentants d'observateurs auprès de l'Assemblée générale et d'institutions du système des Nations Unies. Chaque chef de délégation pourra être accompagné de deux conseillers. Deux enfants prononceront une allocution inaugurale à chaque table ronde. Le Président de l'Assemblée générale et les co-présidents décideront du format spécifique à adopter pour le déroulement des débats. Pour obtenir des informations supplémentaires, consultez la [Note relative aux tables rondes](#) (document A/56/CRP.3, Rév. 1 de l'ONU).

3. ACTIVITÉS PARALLÈLES

Quelles sont les activités parallèles qui ont été prévues ?

Un grand nombre d'activités parallèles organisées par des gouvernements, des institutions de l'ONU et par des ONG se dérouleront pendant la Session extraordinaire. Ces réunions s'articulent autour des thèmes principaux du document de conclusion (la santé, l'éducation, la protection des enfants et le VIH/SIDA) et de groupes spéciaux (par ex. des parlementaires, des chefs religieux, des médiateurs, des maires et des organisations de jeunes). Un cadre de travail et une liste de ces activités peuvent être consultés sur le site Internet de l'UNICEF (www.unicef.org/specialsession/activities/index.html). En raison des contraintes de temps et du nombre de salles disponibles, aucune autre activité parallèle à la Session extraordinaire ne peut plus être organisée. Les principales réunions seront, entre autres :

- LE FORUM DES ENFANTS : 5, 6 et 7 mai

Ce Forum permettra aux enfants membres des délégations gouvernementales ou d'ONG d'examiner les modalités de leur participation à la mise en œuvre des engagements qui seront pris à la Session extraordinaire.

Le Forum choisira deux enfants qui présenteront ses conclusions à la séance plénière de la Session extraordinaire. Ce sera la première fois dans l'histoire des Nations Unies que des enfants prendront la parole devant l'Assemblée générale.

Seuls les enfants et les jeunes de moins de 18 ans qui participent à la Session extraordinaire à titre de membre d'une délégation gouvernementale ou d'ONG pourront assister au Forum. Pour donner à chacun la possibilité d'intervenir et en raison du nombre de places disponibles, au maximum deux jeunes de moins de 18 ans membres d'une délégation gouvernementale ou d'ONG seront autorisés à participer. Les adultes – y compris les accompagnateurs – ne pourront se rendre au Forum que s'ils remplissent des fonctions spécifiques (par ex. en tant qu'interprète personnel ou aide de participants qui ont des besoins spéciaux).

Des bulletins de pré-inscription ont été envoyés aux membres des missions et aux États observateurs à New York, ainsi qu'aux ONG accréditées. Ils devaient être remplis et renvoyés à l'UNICEF par fax (212-824-6470) le 8 avril au plus tard. Les bulletins reçus après cette date limite seront acceptés en fonction des places disponibles. Les délégations des gouvernements doivent joindre une lettre de leur mission déclarant que le jeune de moins de 18 ans fait partie de la délégation officielle de son pays à la Session extraordinaire.

Des activités liminaires se dérouleront le dimanche 5 mai dans la Salle de conférence 4 du Secrétariat des Nations Unies. Le lundi 6 et le mardi 7 mai, le Forum se tiendra au Manhattan Centre (311 West 34th Street). Les détails du programme seront disponibles sur le site Internet de l'UNICEF à l'adresse suivante : www.unicef.org/specialsession/activities/index/html ainsi qu'au siège de l'UNICEF (salle 222-2).

- **FORUM SUR LES INITIATIVES DES FEMMES EN FAVEUR DES ENFANTS** : 9 mai, 15h00 à 18h00, salle de l'ECOSOC

Ce Forum, parrainé par Mme Nane Annan et organisé avec la coopération de l'UNICEF, rassemblera des époux et épouses de chefs d'État et de gouvernement ainsi que d'autres invités de marque qui débattront des « Initiatives des femmes en faveur des enfants ». Les conjoints des chefs d'État et de gouvernement échangeront leurs expériences personnelles pour promouvoir les droits des enfants. Le Forum se veut interactif et il est déconseillé de préparer un discours écrit.

Les conjoints sont conviées à assister à d'autres activités parallèles qui se tiendront pendant la Session extraordinaire.

- **CÉLÉBRATION DES INITIATIVES POUR LES ENFANTS** : 9 mai, 19h00.

Les dirigeants de la communauté internationale sont invités à célébrer les initiatives prises au nom des enfants à l'occasion d'un spectacle de musique et de danse et d'un hommage rendu aux chefs de file du Mouvement mondial en faveur des enfants. Près de 50 millions de bulletins de vote recueillis pendant la campagne « Dire oui » seront officiellement présentés au cours de la soirée.

- **SÉANCE PLÉNIÈRE DES ONG** : 8, 9 et 10 mai, 13h00 à 15h00.

Des discussions axées sur des thèmes précis auront lieu chaque jour pendant la Session extraordinaire. Elles permettront d'examiner les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans le document de conclusion.

Pourra-t-on présenter des expositions nationales à l'ONU pendant la Session extraordinaire ?

En raison de la dimension mondiale de la Session extraordinaire et des espaces limités disponibles dans l'immeuble de l'ONU, aucune exposition nationale ne pourra être présentée pendant la Session.

4. PARTICIPATION DES GOUVERNEMENTS ET DES ONG

Quelles sont les principales réunions auxquelles les dirigeants nationaux pourront participer ?

Les chefs d'État et de gouvernement auront plusieurs occasions d'exprimer leur opinion, entre autres :

- Le débat plénier : les dirigeants nationaux pourront faire des déclarations dont la durée maximum sera de cinq minutes.
- Les discussions de table ronde : les intervenants auront l'occasion de s'exprimer sur des questions clés liées aux enfants dans le cadre d'un forum interactif.
- Le déjeuner du Secrétaire général : le jeudi 9 mai, le Secrétaire général conviera les chefs d'État et de gouvernement et leurs épouses, ainsi que d'autres éminentes

personnalités, à un déjeuner. MM. Nelson Mandela et Bill Gates seront au nombre des invités d'honneur.

- Les autres activités parallèles : les dirigeants sont encouragés à participer aux activités parallèles organisées par les gouvernements, les agences de l'ONU et les ONG. Ils pourront, dans ce cadre, échanger leur vues avec des représentants de la société civile et des enfants.
- Les réunions bilatérales : la Session extraordinaire offrira fréquemment l'occasion d'organiser des réunions bilatérales entre dirigeants, ainsi qu'avec le Secrétaire général et la Directrice générale de l'UNICEF.
- Les conférences de presse : des salles seront mises à la disposition des dirigeants qui souhaitent tenir des conférences de presse. Pendant toute la durée de la Session extraordinaire, les conférences de presse se tiendront dans la Salle S-226. Elles seront organisées par les missions auprès des Nations Unies qui coordonneront aussi toutes les autres activités liées aux médias. Les réservations de salles destinées aux conférences de presse se feront auprès du Bureau du porte-parole du Secrétaire général (téléphone 212- 963 5183 ; fax 212 - 963 7055).

Quelles sont les ONG qui ont été invitées à assister à la Session extraordinaire à New York ?

Comme il est expliqué ci-dessus, les ONG dont l'accréditation a été approuvée par le Comité préparatoire de la Session extraordinaire ont été réinvitées à la Session extraordinaire. Ces organisations ont un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (voir la liste à l'adresse suivante : www.un.org) ou collaborent régulièrement avec l'UNICEF (voir la liste à l'adresse suivante : www.unicef.org/specialsession/ngo/index.html).

Mon organisation souhaite participer à la Session extraordinaire. Peut-on encore faire une demande d'accréditation ?

Le processus de demande d'accréditation et d'approbation s'est déroulé de janvier à octobre 2000, laissant aux ONG une période suffisante pour s'informer et se préparer. Il est désormais clos.

L'an dernier, je m'étais pré-inscrit(e) à la Session extraordinaire qui aurait dû avoir lieu en septembre 2001. Que dois-je faire pour y assister en mai 2002 ?

Une nouvelle lettre d'invitation accompagnée d'un nouveau formulaire de pré-inscription a été envoyée à toutes les ONG accréditées en mars 2002. Remplissez ce formulaire et retournez-le par fax le 19 avril au plus tard. Une lettre de confirmation vous sera alors envoyée par fax.

Les représentants doivent-ils être obligatoirement les mêmes que l'an dernier ?

Non. Inscrivez sur le nouveau formulaire de pré-inscription les noms des quatre représentants que vous avez choisis cette année.

Pourquoi le nombre de représentants est-il limité à quatre ?

Près de 3700 ONG ont été invitées à la Session extraordinaire. Pour que chacune d'elles ait une chance égale de participer, compte tenu des places et du temps disponibles et pour des raisons de sécurité, le nombre de représentants par ONG a été limité à quatre. Seuls les représentants d'ONG munis d'un laissez-passer comportant une photo auront accès aux Nations Unies. Aucun autre laissez-passer de l'ONU ne sera valide pendant la Session extraordinaire. Les enfants délégués et leurs accompagnateurs doivent faire partie des quatre membres d'une délégation d'ONG.

Sera-t-il possible à plus de 2 représentants d'une ONG d'assister en même temps aux réunions officielles ?

Non. Compte tenu des places disponibles et pour des raisons de sécurité, chaque organisation obtiendra seulement deux laissez-passer transférables. Les ONG devront s'assurer que ces laissez-passer soient distribués à tour de rôle de manière équitable à leur quatre représentants. Les jeunes et leurs chaperons font partie des délégations de quatre membres.

Où puis-je me procurer les laissez-passer réservés à mon organisation ?

L'inscription des ONG se fera aux Nations Unies, aux heures qui auront été fixées, du samedi 4 mai au jeudi 7 mai. Il sera aussi possible de s'inscrire après cette date (8-10 mai).

Les ONG pourront-elles prendre la parole à la Session extraordinaire ?

Si le calendrier le permet, un nombre limité d'ONG pourront faire des déclarations à la séance plénière et au Comité ad hoc plénier. Le Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a aidé le président de l'Assemblée générale et les États membres à choisir les ONG en question.

Les ONG ont-elles d'autres possibilités de participer ?

Certaines ONG pourront assister aux séances plénières. Il leur sera aussi possible de participer aux réunions du Comité ad hoc plénier. Les délibérations de la séance plénière et des tables rondes seront retransmises sur des écrans de télévision installés dans une pièce adjacente. En outre, les ONG pourront participer à plusieurs activités parallèles organisées pendant la Session extraordinaire, notamment des ateliers, des débats d'experts et des réunions de travail. Les séances plénières des ONG se tiendront à l'heure du déjeuner pendant les trois jours que durera la Session. Une réception sera organisée par le Comité d'organisations non gouvernementales le 7 mai. Un programme complet de toutes les activités parallèles sera affiché à la mi-avril sur les sites Internet suivants : www.unicef.org/specialsession/activities/index.html et www.ngosatunicef.org. Des détails supplémentaires sur l'accès aux réunions officielles et aux activités parallèles seront fournis lors de la séance d'orientation du 7 mai.

Où peut-on se procurer des informations supplémentaires sur la participation des ONG à la Session extraordinaire ?

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en s'adressant au :

- Bureau d'information de l'UNICEF pour les ONG
Maison de l'UNICEF. 3 UN Plaza, Hall d'entrée
New York, NY 10017
Téléphone (212) 326-7711 E-mail : nyhq.ngos@unicef.org
- Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF
Maison de l'UNICEF. 3 UN Plaza, H-8A
New York, NY 10017
Fax : (212) 824-6466. E-mail : ngocommittee@unicef.org.
Site Internet : <http://www.ngosatunicef.org>
- Le réseau d'information sur les droits de l'enfant (CRIN)
Site Internet : <http://www.crin.org>

5. LE MOUVEMENT MONDIAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET LA CAMPAGNE « DIRE OUI »

Qu'est-ce que le Mouvement mondial en faveur des enfants ?

Les préparatifs de la Session extraordinaire contribuent à renforcer les initiatives et les partenariats en faveur des enfants. Toutefois, l'action des gouvernements ne suffira pas à elle toute seule à atteindre les objectifs. Le Mouvement mondial en faveur des enfants est une vaste alliance entre les secteurs public et privé, les gouvernements, les organisations internationales et les enfants et les jeunes.

Le Mouvement est un réseau d'individus et d'organisations dont l'ambition commune est de construire un monde digne des enfants, et disposant des moyens nécessaires pour réaliser ce rêve. Animé par certaines des plus grandes organisations de défense des droits des enfants, il cherche à rassembler le plus grand nombre de participants issus de tous les milieux et de tous les âges pour garantir les droits de l'enfant et exhorter les dirigeants à prendre leurs responsabilités et à adopter des mesures en faveur des jeunes au cours des dix prochaines années. C'est un appel à prendre l'initiative lancé à tous les niveaux de la société – gouvernements, secteur privé, médias, ONG, chefs religieux et dirigeants de communautés, familles, adultes et jeunes – pour changer le monde pour les enfants et avec eux.

Qu'est-ce que la campagne « Dire oui pour les enfants » ?

« *Dire oui pour les enfants* » est la première grande initiative du Mouvement mondial en faveur des enfants. Lancée en avril 2001, cette campagne de vote sans précédent a mobilisé un grand nombre d'adhérents de tous les pays du monde autour de 10 impératifs clés visant à améliorer et à protéger la vie des enfants. À cette occasion, plus de 50 millions de votes en provenance de plus de 170 pays ont été exprimés sur Internet ou sur des bulletins de papier.

D'éminentes personnalités internationales parmi lesquelles se trouvent le Secrétaire des Nations Unies Kofi Annan, Nelson Mandela et Bill Gates, se sont associées à la campagne.

Dire oui a encouragé la prise d'initiatives et de mesures à tous les niveaux de la société, des leaders politiques aux citoyens ordinaires, y compris les enfants et les jeunes. En suscitant un débat mondial sur les droits des enfants et en encourageant des activités de plaidoyer, la campagne a attiré l'attention sur les graves problèmes auxquels les jeunes sont confrontés à l'heure actuelle.

Les résultats globaux de la campagne *Dire oui* seront présentés aux dirigeants de la communauté internationale à l'occasion de la Session extraordinaire consacrée aux enfants. Au-delà de la Session, le Mouvement mondial exploitera l'élan créé par la campagne pour transformer en actions concrètes le soutien qui s'est exprimé en faveur des enfants du monde.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur le Mouvement mondial en faveur des enfants ou pour participer à la campagne *Dire oui*, visitez le site Internet : <http://www.gmfc.org>. Les résultats de la campagne sont affichés à l'adresse suivante : <http://www.netaid.org>.

6. FINANCEMENT

Le financement de la Session extraordinaire est-il assuré dans sa totalité ?

Non. Un budget global de 7,4 millions de dollars a été approuvé par le Conseil exécutif de l'UNICEF pour financer les activités administratives, techniques et de plaidoyer qui serviront à préparer la Session extraordinaire. Ce budget initial a été dépassé de près de 529 000 dollars et l'UNICEF a un besoin urgent de fonds. Les gouvernements ont été sollicités pour aider à combler ce déficit.

Peut-on obtenir le remboursement des déplacements à la Session extraordinaire ?

Délégués des gouvernements : l'ONU n'accorde une aide financière qu'aux délégués des pays les moins avancés (PMA). Cette aide prend la forme d'un billet d'avion aller-retour pour UN délégué par pays se rendant à la Session extraordinaire à New York. Les missions des pays les moins avancés doivent adresser une demande au Département de la gestion de l'ONU, tél : (1-212) 963-8042.

Enfants des pays les moins avancés : l'UNICEF prendra en charge le coût d'un billet d'avion aller-retour pour UN enfant délégué par pays. À cette fin, les pays les moins avancés doivent s'adresser dès que possible au bureau de pays de l'UNICEF pertinent.

Délégués des ONG : l'ONU et l'UNICEF ne prévoient pas d'aide financière pour les ONG qui souhaitent participer à la Session extraordinaire.

7. CONTACTS POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Où puis-je me procurer trouver des informations supplémentaires sur la Session extraordinaire ?

- Le site Internet de l'UNICEF est régulièrement mis à jour et fournit des informations récentes sur la Session extraordinaire. Consultez-les dans la langue de votre choix aux adresses suivantes :
 - Anglais : <http://www.unicef.org/specialsession/>
 - Français : <http://www.unicef.org/french/specialsession/>
 - Espagnol : <http://www.unicef.org/spanish/specialsession/>
 - Arabe : <http://www.un.org/arabic/ga/children/>
 - Russe : <http://www.un.org/russian/document/gadocs/27spec/>
 - Chinois : <http://www.un.org/chinese/events/children/>
- Un Centre d'information où vous pourrez obtenir des copies de tous les documents ayant trait à la Session extraordinaire est à votre disposition au siège de l'UNICEF (Salle 222-2).

À qui doit-on s'adresser au siège de l'UNICEF pour obtenir des informations supplémentaires sur la Session extraordinaire ?

Une liste des personnes s'occupant de pays spécifiques au siège de l'UNICEF auxquelles les États membres et les Missions d'observateurs à New York peuvent s'adresser est distribuée séparément. Ces missions et les bureaux de pays de l'UNICEF sont invités à contacter ces personnes en fonction du pays en question.

Les demandes d'assistance spéciale doivent être soumises aux personnes suivantes au siège de l'UNICEF, en fonction de leur domaine de spécialisation :

Domaine de spécialisation	Point de contact à l'UNICEF
Secrétariat de la Session extraordinaire	Nora Galer, Hernando Clavijo et Aqeelah Akbar Fax : (1-212) 303-7992 E-mail : hclavijo@unicef.org , ngaler@unicef.org , aakbar@unicef.org
Coordination avec les entités du système de l'ONU	Ado Vaheer UN Affairs

	Fax : (1-212) 326-7758 E-mail : avaher@unicef.org
Participation des jeunes et des enfants, Forum des enfants	Jeannette Wijnants et Josephine Rajasegera Fax : (1-212) 824-6470 E-mail : jwijnants@unicef.org , irajasegera@unicef.org
Inscription et participation des organisations non gouvernementales	Inscription : Sabeen Rana et Katharina Borchardt E-mail : srana@unicef.org , kborchardt@unicef.org Fax : (1-212) 303-7990/ 326-7594/ 824-6466 Renseignements généraux : Rosemary Musumba Tél : (1-212) 326 7711 Fax : (1-212) 303-7990/ 326-7594/ 824-6466 E-mail : rmusumba@unicef.org
Forum sur les initiatives des femmes en faveur des enfants	Anupama Rao Singh Division du Programme Fax : (1-212) 824-6471 E-mail : araosingh@unicef.org
Activités parallèles	Bertrand Desmoulins Secrétariat de la Session extraordinaire consacrée aux enfants Fax : (1-212) 303-7992 E-mail : bdesmoulins@unicef.org
Campagne <i>Dire oui pour les enfants</i>	Corinne Woods Division de la Communication Fax : (1-212) 326-7518 E-mail : cwoods@unicef.org
Mouvement mondial en faveur des enfants	Hironobu Shibuya Fax : (1-212) 303-7992 E-mail : hshibuya@unicef.org
Médias	Patsy Robertson Division de la Communication Fax : (1-212) 326-7518 E-mail : probertson@unicef.org

Session extraordinaire consacrée aux enfants : 8 – 10 mai 2002

Organisation provisoire des travaux
au 8 avril 2002

Heure	5 – 7 MAI	8 MAI	9 MAI
9h00 – 13h00	<i>Forum des enfants</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Inauguration (Salle de l'AG) : Président de l'AG Secrétaire général • Débat (Salle de l'AG) 	<ul style="list-style-type: none"> • Débat (Salle de l'AG) • Table ronde 2 (9h30 à 13h00)
			<ul style="list-style-type: none"> • Débat (Salle de l'AG) • Table ronde 3 (9h30 à 13h00)

		<ul style="list-style-type: none"> • Comité ad hoc plénier (Salle de conférence 2) 	<u>Activités parallèles</u>		<u>Activités parallèles</u>	
13h00-15h00			<u>Activités parallèles</u>		<u>Activités parallèles</u>	
15h00 – 19h00	<i>Forum des enfants</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Débat (Salle de l'AG) • Table ronde 1 (15h00 à 18h30) 	<u>Activités parallèles</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Débat (Salle de l'AG) • Comité ad hoc plénier (Salle de conférence 2) 	<u>Activités parallèles</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Débat (Salle de l'AG) • Clôture (Salle de l'AG)

(Caractères gras : programme officiel. *Italiques* : activités non officielles)